

## L'EDITORIAL DU PRESIDENT

### 2003 année des jeunes ?

2003 sera-t-elle l'année des jeunes ?

Ne rêvons pas, notre CDRP ne verra pas affluer d'un coup par la magie d'une nouvelle année, un flot de jeunes brusquement passionnés par les vertus citoyennes de la randonnée pédestre.

Le plan stratégique 2002/2004 du Comité, validé en mai 2002, prévoit un certain nombre d'actions en direction des jeunes :

- ♥ organisation de manifestations pour les jeunes et les familles,
- ♥ encouragement à la création d'associations pour les jeunes,
- ♥ interventions en milieu scolaire,
- ♥ organisation de stages à thèmes.

Des projets sont programmés, ils nous autorisent à espérer.

2003, année des premiers Rando-Challenges ? Ce sont des randonnées où l'on évolue en famille ou en équipe, paisiblement ou sportivement, à la recherche de balises surprises qu'il faudra marquer d'un trou d'aiguille sur une carte. Sur chacune d'elles, un petit questionnaire pour tester vos connaissances de l'orientation, de la carte ou de la lecture du paysage. Une journée à connotation sportive et culturelle mais avant tout conviviale et récréative qui devrait attirer un nouveau public dans nos clubs.

2003, année des jeunes des écoles ? Les premiers contacts se précisent. Deux projets sont en cours de réalisation..

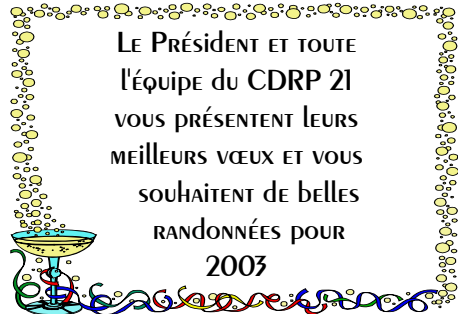
2003, année des jeunes qui parcourent la nature ? Pourquoi ne pas donner suite à l'idée de rencontrer les scouts et les éclaireurs pour les aider à mieux appréhender le cheminement dans la nature en leur faisant profiter des outils pédagogiques développés pour nos formations ?

Vous voyez que les raisons ne manquent pas d'être optimistes.

Alors, avançons en direction des plus jeunes sans négliger les moins jeunes et si vous avez des idées, faites-nous en part et venez nous rejoindre au Comité.

Bonne année 2003, sur les beaux chemins de Côte d'Or.

Claude Baroudel



LE PRÉSIDENT ET TOUTE  
L'ÉQUIPE DU CDRP 21  
VOUS PRÉSENTENT LEURS  
MEILLEURS VŒUX ET VOUS  
SOULAITENT DE BELLES  
RANDONNÉES POUR  
2003

### 24-25-26 janvier au Parc des Expositions LOISIROSCOPE 2003

Amis licenciés, profitez du salon pour nous rencontrer, échanger vos idées, proposer vos services... Nous vous réservons une petite documentation spécialement préparée pour vous.

Stand Côte d'Or Tourisme, CDRP, Pays Châtillonnais, Pays d'Auxois...

### Une soirée à ne pas oublier !

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CDRP LE 19 MARS 2003

Vous êtes tous conviés à participer et si vous souhaitez vous investir dans la vie du comité départemental, contactez vite votre président de club.

Lieu et horaires au 03-80-63-64-60

## FORMATION 2003

### INITIATION A L'ORIENTATION

17 et 18 mai 2003 à Nolay

Obligatoire pour accéder au brevet fédéral.

### FORMATION DE BALISEURS

4 et 5 avril 2003 à Commarin

Renseignements et inscriptions au CDRP



### FORMATION AU BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR DE RANDONNEES

Organisé par le Comité Régional

14 au 21 Juin au Meix-de-Chaloux  
(Nièvre. Environs de Vézelay)

Renseignements & inscriptions  
03-80-30-38-64

## DATES A RETENIR dès aujourd'hui

25 mai 2003 à Reulle-Vergy

### JOURNEE PROMOTION DE LA RANDONNEE



15 juin 2003 - Montagne de Beaune

### 10<sup>ème</sup> FETE NATIONALE DE LA RANDONNEE

Organisation : Beaune Randonnée,  
CDRP, Syndicat Touristique  
Intercommunal du Pays Beaunois.



21 septembre 2003 à Montbard  
JOURNEE DEPARTEMENTALE  
DE LA RANDONNEE AVEC LA MJC

## L'info de la section marche des Cyclotouristes Bourguignons

Le 15 septembre 2002, plus de 300 marcheurs ont participé à « La Randonnée Pédestre d'Automne des Cyclotouristes Bourguignons » à Plombières.

En 2003, cette journée est programmée le 7 septembre. Avec à nouveau 3 circuits marche : 15 et 20 km fléchés à partir de 9 heures, 7km accompagnés l'après-midi. Notez cette date pour venir nombreux passer une agréable journée.

Informations détaillées dans le prochain bulletin.

Régis Douneau : 03.80.56.58.60

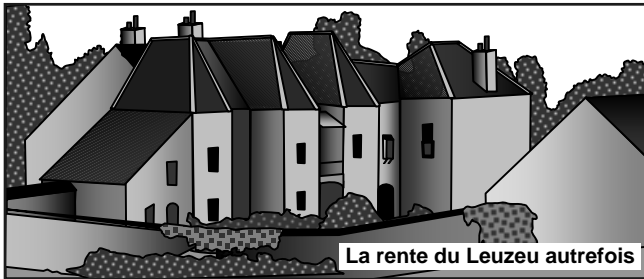
## DOCUMENTS ET SENTIERS

Bernard Mathieu et Régis Dourneau

**A** mis licenciés, le CDRP est à votre écoute... Le huit octobre dernier, nous avons invité les responsables d'associations à une réunion d'information. Une des questions posées a été : « Qu'existe-t-il comme documents permettant de préparer des randonnées dans le département ? ». Pour commencer, en voici quelques-uns souvent utilisés :

« **La Côte d'Or à pied** ». Edition 1998. Topo-guide réf. D021, 170 pages, édité par la FFRP décrivant 27 randonnées en boucle et le descriptif des GR 2, 7, 76 et 213 ainsi que le GR de Pays Chemin des Grands Crus. Disponible au CDRP.

« **Promenez vous en Côte d'Or** ». Edition 1995. Manuel de 420 pages édité par le Club Alpin Français de Dijon, décrivant de nombreux sentiers balisés et des itinéraires non balisés.



« **Les circuits Beaunois** ». Edition 2000/2001. Deux pochettes de fiches : 14 « Circuits Nord » & 14 « Circuits Sud » complétés par une carte générale « Promenades en Pays Beaunois ».

« **Sentier Jean-Marc Boivin** ». Edition 2002. Carte 25 000<sup>ème</sup> avec l'itinéraire détaillé et ses curiosités.

Pour ces 3 documents, s'adresser au Syndicat Touristique Intercommunal du Pays Beaunois 1D, rue du Tribunal 21200 Beaune et dans les offices de tourisme du Pays Beaunois.

« **Bibracte Alésia** » Guide de 60 pages description détaillée de ce sentier de 120km et liste des hébergements. S'adresser à Côte d'Or Tourisme 1, rue de Soissons à Dijon.

« **Tour des Lacs de l'Auxois** ». Descriptif de ce sentier balisé d'environ 200km, un guide d'environ 60 pages. S'adresser à Office de Tourisme « le Colombier » 21320 Pouilly en Auxois.

« **Sentier Bouton d'Or** ». Dépliant décrivant ce sentier de 90km. S'adresser à l'Office de Tourisme de St-Seine l'Abbaye.

« **Sentiers du canton de Montbard** ». 150km de randonnées. Documents à l'Office du Tourisme de Montbard.

« **Sentiers du Châtillonnais** ». 150km de randonnées. Documents très bientôt à l'Office du Tourisme de Châtillon-sur-Seine.

« **Autour de Marsannay-la-Côte** ». 30km de randonnées. Documents à l'Office du Tourisme de Marsannay-la-Côte.

« **Autour de Nuits-Saint-Georges** ». 80km de randonnées. Documents à l'Office du Tourisme de Nuits-Saint-Georges.

« **Autour de Saulieu** » : 80km de randonnées. Documents à l'Office du Tourisme de Saulieu.

N'hésitez pas à contacter les Offices de Tourisme et à les questionner sur ce qui existe dans leur secteur. Bien évidemment tous ces documents peuvent donner des « idées » de circuits mais sont à utiliser en complément des cartes IGN 1/25000 (Top 25 par exemple).

**Pour continuer : Faites part au CDRP de vos découvertes d'itinéraires** (fiches, dépliants, topos...), en nous précisant si vous avez emprunté récemment les parcours proposés. Nous comptons sur vous pour que le travail commencé ici puisse se poursuivre et aider le plus grand nombre d'adhérents.

## Internet Quelques adresses utiles aux randonneurs

### CARTOGRAPHIE

IGN : <http://www.ign.fr/>

Site cartographique du Gouvernement de Belgique  
<http://www.gouvernement.lu/gouv/fr/sip/publi/download/carto.pdf>

Les géographes : Lambert, Mercator...  
<http://chronomath.irem.univers.fr/chronomath/Mercator.html>

Site BNF Gallica. Cartes de Cassini  
<http://catalognum2.bnf.fr/html/i-frames.htm>. *Site compliqué.*

*Pour avoir un mode d'emploi sur son fonctionnement :*  
<http://perso.wanadoo.fr/pascal.benoit/cassini1.htm#anrec2>

Université de Lyon. (Nombreuses données techniques) :  
[http://www-obs.univ-lyon1.fr/~ga/hom\\_ciel/conterre.html#1](http://www-obs.univ-lyon1.fr/~ga/hom_ciel/conterre.html#1)

### METEO (Sites automatisés)

Météo France : <http://www.meteo.fr/>

Météo Consult : <http://www.meteoconsult.fr/>

ATTENTION, Météo France signale : seul le téléphone fournit des données météo précises et actualisées.  
N° rapide : 3250 + 1 + 21.

### TOURISME & PATRIMOINE RURAL

Côte d'Or Tourisme : <http://www.cotedor-tourisme.com>

Offices de Tourisme : <http://www.tourisme.fr/>

Glacières, cabotes... : <http://www.chez.com/aseps/cfpphr.htm>

### LE G.P.S.

Ecole Normale Supérieure :

<http://www.geologie.ens.fr/~vigny/articles/gps-f.html>

## RANDONNEES RAQUETTES

**L**a Rose des Vents organise, en collaboration avec le Comité Régional de Ski de Bourgogne, trois "WE" qui vous permettront de découvrir, de vous initier ou de vous perfectionner.

1<sup>er</sup> Week-End : Phase découverte, initiation, remise à niveau.

2<sup>ème</sup> Week-End : Phase perfectionnement, tous niveaux.

3<sup>ème</sup> Week-End : Application générale.

Encadrement par des moniteurs diplômés FFRP + FFS. Ces sorties sont ouvertes à tous à condition d'avoir une adhésion FFRP. Si vous avez besoin d'autres renseignements : Jean Lalouette au 03-80-30-38-64.

### 11 et 12 JANVIER

**Samedi** : rendez-vous 9h 30 parking des Jouvencelles.

**Dimanche**. Rendez-vous 9h 30 Parking de Tabagnoz. Circuit autour de la Dôle pour tous.

### 25 et 26 JANVIER

**Samedi** : Rendez-vous à 9h 30 parking de la Faucille. L'après midi, circuit au Colomby de Gex.

**Dimanche** : Rendez-vous à 9h 30 parking du Haut Crêt pour circuit autour du Mont Fier.



### 8 et 9 FEVRIER

**Samedi** : Rendez-vous à 9h 30 parking OT de Bois d'Amont pour un départ en direction des Grands Plats (Bivouac ou logement chalet abri). **Dimanche** : Circuit Crêt des Danses Mont Sâla après campement/bivouac.

# ASSURANCES ET RESPONSABILITES

**P**our faire suite à une demande de clarification exprimée lors de la réunion des dirigeants d'associations affiliées au CDRP le 8 octobre, il est apparu utile aux membres de la commission " Développement " du CDRP d'essayer de répondre aux questions légitimes des licenciés. Le texte ci-dessous, propose quelques éclaircissements dans le domaine des assurances. Il est tiré de la brochure "Assurances et Responsabilités 2002 / 2003", éditée par la FFRP à l'attention notamment, des responsables des associations fédérées.

## POURQUOI UNE ASSURANCE ?



L'assurance est obligatoire

La FFRP est agréée par l'Etat en tant que Fédération sportive. Ses associations adhérentes sont dès lors soumises aux dispositions de la loi n° 84 - 610 du 16 Juillet 1984 qui impose aux groupements sportifs :

- D'assurer leur propre responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants de leur activité.
- D'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire une assurance contre les accidents corporels.

Il est donc recommandé aux associations de subordonner l'adhésion de leurs membres à la signature du document " Modèle recommandé de demande d'adhésion à un club ".

L'assurance est utile

Les accidents ne surviennent pas que dans les sports dits " à risque ". Le monde de la randonnée n'est pas épargné. Un nombre significatif de sinistres indemnisés a été relevé en 1999, dernière année totalement connue dans ce domaine.

## Le Principe de l'assurance de la personne morale associative

**IMPORTANT** : Une association accède gratuitement à l'assurance en licenciant FFRP TOUS ses adhérents randonneurs sans AUCUNE licence IS ou FS.

## LE PRINCIPE DE BASE

Les dirigeants de l'Association ont une obligation de conseil. Ils doivent informer leurs adhérents :

- Des différents types de licence.
- De leur intérêt à souscrire une garantie couvrant leurs accidents corporels.
- De la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.
- Des formalités à accomplir en cas de sinistres (Cf Imprimé " Déclaration de sinistre et d'accident corporel " ) à demander auprès de son président d'Association.

## La Licence

La licence individuelle IS - IR - IRA - IMPN est un titre annuel nominatif distribué par une association adhérente FFRP et ouvrant certains droits à son titulaire. La licence individuelle peut être délivrée à un mineur, elle nécessite, la présentation d'une autorisation parentale pour sa participation aux randonnées associatives en l'absence de ses parents.



La licence familiale FS - FR - FRA - FMPN est un titre annuel distribué par une association adhérente FFRP à un titulaire et ses rattachés entrant dans la définition de la famille ci-dessous :

- Conjoint (e) ou concubin (e) notoire ou partenaire Pacsé
- Enfants mineurs, y compris ceux confiés par les DASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que les parents
- Enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leurs parents
- Petits-enfants mineurs

La garantie est maintenue jusqu'à la fin de l'exercice aux enfants qui deviennent majeurs ou atteignent 25 ans dans l'année de validité de la licence.

**La tolérance des randonneurs " à l'essai " et des participants "inopinés".**

Le principe ci-dessus supporte une tolérance en faveur des participants inopinés et des futurs licenciés en sortie " à l'essai ". L'assurance fédérale ne les couvre pas personnellement mais l'Association est garantie à leur endroit et de leur fait. Toutefois cette exception ne joue pas lorsque la participation de non licenciés, est délibérément recherchée, comme à l'occasion d'une journée " porte ouverte " par exemple. A noter à cet égard : dès lors qu'il ne s'agit pas d'une activité sportive de terrain, il n'y a aucune surprime à payer pour inviter des non-licenciés, par exemple à une réunion festive en salle.

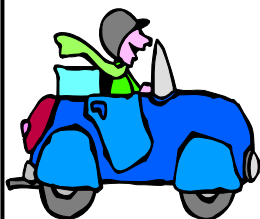
**La licence unique et les multi-adhésions.**

Tout licencié (hors IS et FS ) est assuré qu'il randonne avec son association, ou seul, à sa propre initiative. Il peut tout aussi bien participer aux sorties d'une autre association fédérée : ne pouvant évidemment pas randonner avec les deux en même temps, la prime responsabilité civile attachée à la licence délivrée par son association d'origine bénéficie alors à l'association d'accueil.

Cette dernière est libre de lui demander ou non une cotisation d'adhésion, mais elle n'a pas à lui imposer une seconde licence : elle est assurée de son fait et à son égard.

Pour la Commission Développement du CDRP  
Le responsable de la gestion des licences : Bernard MATHIEU

## LES FRAIS DE DEPLACEMENT



Les frais de déplacement engagés lors du fonctionnement ou de la préparation des activités d'une association peuvent faire l'objet d'un remboursement par la dite association. Ils peuvent également sous certaines conditions, être assimilés à un don à cette association, et de ce fait, être déductibles de vos revenus lors de votre déclaration d'impôts.

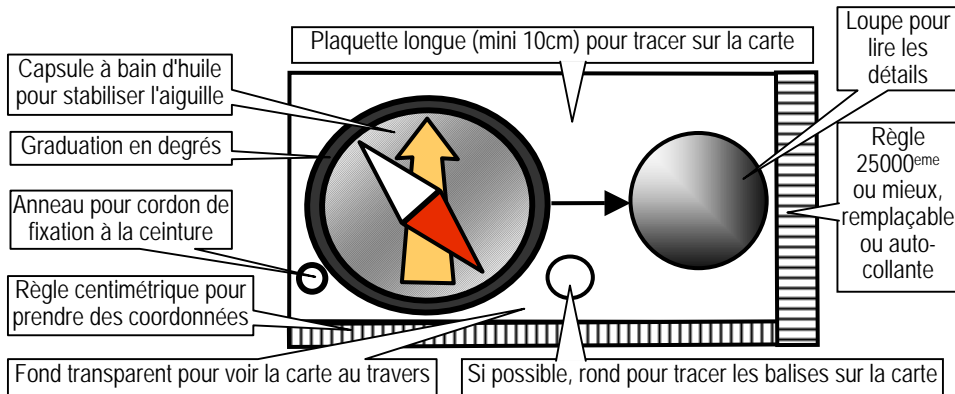
Cette procédure peu connue et assez complexe, a fait l'objet d'un dossier spécial développé par Hervé Leguai à l'intention des présidents et des bénévoles qui s'investissent beaucoup dans leurs clubs. Vous pouvez l'obtenir auprès du CDRP 21 au 03-80-63-64-60.

Ce bulletin est le vôtre. Envoyez-nous vos informations : manifestations, activités, nouvelles des sentiers ...etc.  
Parutions : janvier, avril, septembre. Adressez vos documents au CDRP 21 au 10 du mois précédent. (De préférence sur disquette, zip, par mail ou à défaut, texte tapé à la machine).

## QUELLE BOUSSOLE CHOISIR ?

**B**ien des **Brandonneurs** arrivent dans nos stages avec des boussoles inadaptées à l'orientation en randonnée pédestre.

Instrument basique du randonneur, la boussole s'avère être un accessoire curieusement difficile à trouver en magasin, si l'on souhaite un outil efficace et dépourvu de gadgets. Nombre de boussoles dites "professionnelles" sont proposées



Choisissez un modèle de bonne marque, Recta, Silva, Suunto...etc, en respectant le croquis ci-dessus pour faire votre apprentissage de l'orientation. Vous trouverez ce matériel à la boutique IGN Dijon, en magasins de sports ou

chez les opticiens. Plus tard, si vous partez en expédition, ou si vous souhaitez faire des relevés très précis de position de sites, vous devrez opter pour une boussole dite "de visée" ou "à miroir".

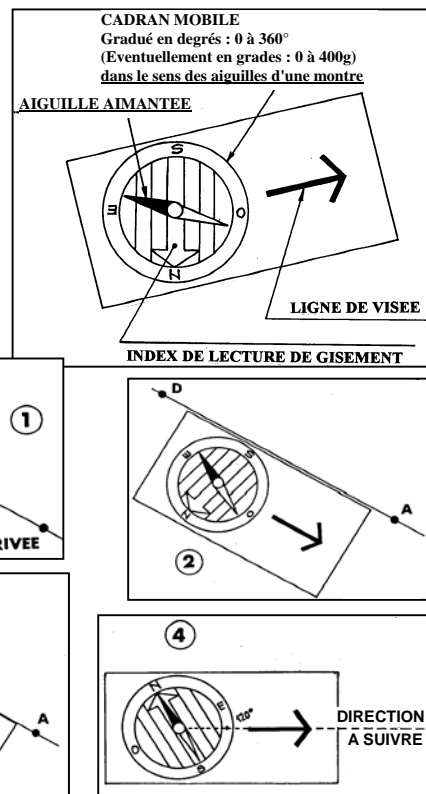
## MARCHE A LA BOUSSOLE, A L'AZIMUT.

Pilotage sans visibilité". Déplacement suivant un itinéraire déterminé sans repère naturel d'orientation : de nuit, dans le

Pour cela il faut déterminer un angle de marche, c'est à dire l'angle formé par la direction souhaitée et le nord magnétique (azimut magnétique) qui pour de courts déplacements en Bourgogne et même en France peut être confondu avec le nord géographique (méri dien).

- Placer la carte sur un plan horizontal. Il n'est pas nécessaire d'orienter la carte.
- Joindre par une ligne droite le point de départ et le point d'arrivée. (Dessin 1)
- Faire coïncider le bord de la boussole avec cette ligne, la ligne de visée de la boussole dans la direction à suivre. Ne pas s'occuper de l'aiguille aimantée. (Dessin 2)
- En tournant le cadran mobile, mettre en parallèle les méridiens de la carte, lignes nord-sud (Ne pas utiliser le quadrillage kilométrique UTM en bleu sur les nouvelles cartes IGN) et l'index de lecture de gisement de la boussole, nord vers le nord de la carte. Ne pas s'occuper de l'aiguille aimantée. (Dessin 3)
- La boussole est ainsi "réglée". Ne plus toucher au cadran mobile. La boussole tenue en main, horizontalement, faire coïncider l'aiguille aimantée et l'index de lecture de gisement. La ligne de visée indique la direction à suivre. (Dessin 4).

André COUTIER



## PROTEGEZ VOS SENTIERS DE RANDONNEE

Sans vous aujourd'hui, les générations futures ne pourront plus sillonner notre pays hors des routes !

Le CDRP 21 travaille continuellement avec les propriétaires des terres traversées pour obtenir ou conserver, mètre par mètre, les droits de passages des promeneurs et randonneurs car, contrairement aux idées reçues, les sentiers ne sont pas la propriété de tous !

Adhérez et faites adhérer à la FFRP pour donner de la force à notre travail.

Ensemble, nous pouvons défendre vos promenades et circuits favoris, obtenir la signature de conventions VOUS autorisant à les parcourir..